

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 819-2025

Le 29 août 2025

RÈGLEMENT NUMÉRO 819-2025 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 000 000,00 \$ AFIN DE FINANCER LES DEMANDES ADMISSIBLES À L'OFFRE DE FINANCEMENT POUR LA MISE AUX NORMES DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 819-2025 est de deux mille deux cent soixante-trois (2 263);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour le règlement numéro 819-2025 est de deux cent trente-sept (237);

Le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement qui s'est enregistré le 28 août 2025, entre 9 heures et 19 heures, est de zéro (0);

En conséquence, ledit règlement numéro 819-2025 est réputé avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 29 août 2025 à 9 heures au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au www.saint-lin-laurentides.com sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 29 août 2025.

Copie originale signée

Me Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale